

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



TERMES DE REFERENCE

SPECIALISTE EN GOUVERNANCE CHARGE DU RENFORCEMENT DES COMMUNES URBAINES ET LA COORDINATION DES APPUIS AU NIVEAU DES REGIONS ET DES COMMUNES RURALES CIBLES DU PROJET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE (PIC3)

POUR LES REGIONS ANALANJIROFO, AT SINANANA, VATOVAVY, FITOVINANY, ATSIMO AT SINANANA

1. Contexte

Le Gouvernement malagasy a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour financer une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance dans le cadre du projet intitulé « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive » (PIC3). Cette nouvelle phase permettra d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le secteur Digital en tant que nouveau secteur cible du projet, et également d'étendre les zones géographiques d'intervention du projet. Ce nouveau projet s'inscrit aussi dans un objectif de contribuer à la relance économique suite à la pandémie de COVID-19 qui affecte le pays depuis mars 2020.

L'objectif du Projet est d'accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles de Madagascar à travers les secteurs Agrobusiness, Tourisme et Digital.

La phase actuelle du Projet PIC2-2 couvre quatre zones géographiques à savoir la région DIANA, ATSIMO ANDREFANA, ANOSY (Sud) et l'île de Sainte Marie.

Sont venus s'y ajouter dans le cadre du nouveau projet PIC3 d'une part le corridor Est du pays incluant les régions ANALANJIROFO, AT SINANANA, VATOVAVY, FITOVINANY, ATSIMO AT SINANANA et, d'autre part, la région d'ANALAMANGA.

En complément des 80 communes cibles du PIC2-2, des communes sélectionnées au niveau de ces cinq nouvelles Régions d'intervention bénéficieront de façon progressive cet appui du PIC3. Le choix de ces communes, dans un processus participatif impliquant les autorités régionales, est en lien avec le développement des secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet.

L'approche intégrée du Projet l'amène à intervenir sur plusieurs axes complémentaires, dont :

- L'amélioration de l'environnement des affaires au niveau national
- Des appuis transversaux ou régionaux aux secteurs économiques cibles
- La réhabilitation sélective d'infrastructures liées aux secteurs cibles ;
- Le renforcement de la gouvernance locale ;
- Des programmes de soutien financier et technique à l'entrepreneuriat et à des projets privés

Dans son volet Renforcement de la Gouvernance, trois (03) axes d'intervention sont retenus :

- Axe1 : Sécurisation et augmentation des revenus locaux (renforcement des capacités de réponses des collectivités par rapport aux besoins des populations et des opérateurs économiques) ;
- Axe 2 : Restauration et renforcement de la gouvernance et de la qualité de services (gestion financière et budgétaire, redevabilité, etc.) ;
- Axe3 : Appui de la gouvernance aux secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet (planification territoriale, implication des CTD dans les plateformes, application des mesures de régulation, promotion du

partenariat pour le développement local, réalisation d'investissement, entretien et maintenance des réalisations, etc.)

Au vu de ce contexte, le Projet propose l'intervention de Cinq Spécialistes en gouvernance, chargés du renforcement des communes urbaines concernées et la coordination des appuis au niveau des Régions et des communes rurales cibles.

2. MISSIONS ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Les missions principales de chaque Consultant seront de mener un travail d'appui-conseil aux responsables des Régions et communes (i) dans la mise en œuvre des activités d'amélioration des revenus des Régions et communes urbaines ; (ii) dans la mise en œuvre des documents de planification régionale et la coordination des activités de développement dans les régions ; (iii) dans la mise en œuvre des actions d'amélioration des services urbains et la maintenance/entretien des réalisations ; et (iv) d'assurer l'assistance technique pour renforcer la gouvernance et soutenir le développement local au niveau des communes rurales cibles.

Les tâches, sans être exhaustives, peuvent se résumer comme suit :

a) Amélioration des revenus des Régions et Communes

- Accompagner les responsables des Régions et des communes dans la mise en œuvre des actions conduisant à l'amélioration des ressources fiscales et parafiscales (intensifier le recouvrement des recettes « classiques » et identifier de nouvelles ressources potentielles) ;
- Accompagner l'opérationnalisation d'une structure de coordination de toutes les actions de sensibilisation et d'information sur la mobilisation des recettes et faciliter la collaboration entre les acteurs parties prenantes (Trésor, DRI, Fokontany, etc.) ;

b) Mise en œuvre des documents de planification régionale et coordination des interventions de développement au niveau de la Région

- Accompagner la mise en place ou la consolidation des acquis au niveau des Régions en termes de structure de concertation, système d'information et gestion de bases des données, planification, suivi-évaluation des actions de développement
- Accompagner le recensement et la catégorisation des intervenants (mapping des acteurs)
- Appuyer la Région dans la coordination des actions entreprises par les intervenants dans la mise en œuvre des SRAT et PRD
- Accompagner la Région dans l'animation des plateformes sectorielles et l'application des mesures de régulation décidées notamment dans les secteurs tourisme et agribusiness
- Accompagner l'élaboration du budget programme de la Région

c) Amélioration des services urbains et la maintenance/entretien des réalisations

- Accompagner les responsables municipaux dans le processus de réorganisation, de planification, de budgétisation et élaboration de leur programme de travail;
- Restructuration/réorganisation du service technique et transfert de compétences : Identification des besoins en renforcement de capacités et développement d'un système de transfert de compétences efficaces en cohérence avec la politique de gestion ressources humaines définies par les responsables municipaux ;
- Accompagner la municipalité à élaborer des documents de planification urbaine et/ou des schémas d'aménagement urbain et initier des projets de développement de la ville en développant des partenariats avec les acteurs privés et les partenaires techniques et financiers ;
- Accompagner la municipalité dans la régularisation du statut juridique des terrains qui font l'objet d'implantation des équipements communautaires, en priorité ceux en lien avec la promotion du secteur tourisme ;

- Accompagner la mise en pratique du Manuel de subventions aux communes urbaines
- Accompagner la municipalité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion et maintenance des infrastructures, plus particulièrement les équipements économiques et marchands ;
- Capitaliser et consolider les acquis en matière de standard de service (actualisation des manuels de procédure en particulier le mécanisme de recouvrement et/ou encaissement, de délivrance des actes administratifs, etc.) ;

d) Assistance technique pour améliorer la gouvernance et soutenir le développement local au niveau des communes rurales cibles

- Accompagner l'élaboration/mise en œuvre des plans d'action d'appui aux communes rurales dans l'augmentation des revenus propres de ces collectivités et l'amélioration de leur gestion financière et budgétaire
- Accompagner la mise en œuvre d'actions communales liées au développement économique et au développement des secteurs/filières soutenus par le Projet (investissements communaux, entretien/maintenance, nettoyage/propreté des villages, etc.) ;
- Accompagner la mise en pratique du Manuel de subventions aux communes rurales et intercollectivités
- Accompagner l'élaboration des documents de planification intercollectivité et communale

Et toute autre mission assignée par le Coordinateur National du Projet PIC

3. LA DUREE DU MANDAT, ORGANISATION ET LIEU DE TRAVAIL

Le poste est basé au niveau de chaque chef-lieu des Régions concernées. Les Consultants interviennent principalement dans le territoire de la Région choisie et la commune urbaine chef lieu de Région. Ils pourraient aussi être appelés à intervenir dans les communes rurales. Ils travailleront sous la supervision du Responsable au niveau national du volet gouvernance et du Coordonnateur régional du PIC de la Région d'intervention.

Le poste est basé au niveau du Chef-lieu de la Région d'intervention, avec de fréquents déplacements au niveau des Communes Rurales.

Le contrat sera un contrat de consultant à plein temps pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois renouvelables, du 01 novembre 2022 au 30 novembre 2024, et soumise à évaluation satisfaisante des performances tous les 12 mois.

Le démarrage de la mission est prévu le 01 novembre 2022.

Le Projet mettra à disposition de l'Assistant technique un espace de travail et du matériel bureautique et informatique, au sein du bureau de la Coordination régionale du PIC de son rattachement.

4. LES RESULTATS ATTENDUS ET EXIGENCE EN MATIERE DE RAPPORT

- Un rapport de diagnostic organisationnel et un plan d'action semestriel, incluant un plan d'action de mobilisation des ressources et la stratégie de gestion et de maintenance des équipements et infrastructures réalisées, validé par les responsables communaux au plus tard 2 mois après signature du contrat (Baseline, objectifs, actions prioritaires, résultats attendus, indicateurs de performance mesurables et réalisables) ;
- D'ici fin 2023, une augmentation moyenne des recettes propres d'au moins +20% sera réalisée par les communes urbaines cibles par rapport au baseline (recettes réalisées en 2019)
- Des rapports mensuels et annuels relatant les actions entreprises et les résultats obtenus durant les périodes ;
- Un rapport de fin de mandat capitalisant les bonnes pratiques, les mesures d'adaptation adoptées, et les recommandations

5. PROFIL

- Titulaire d'au moins un diplôme de Bac+4 en Géographie, économie, Gestion, Droit ou autres domaines pertinents ;
- Solide expérience d'au moins 7 ans dans des projets de développement, en particulier en matière de gouvernance et/ou de développement institutionnel ;
- Disposant d'expériences probantes en matière de décentralisation, de déconcentration et de finance locale ;
- Bonne capacité d'écoute, d'analyse et de rédaction ;
- Sens de la communication et de relations humaines ;
- Maîtrise parfaite du français à l'oral et à l'écrit ;
- Maîtrise des outils informatiques ;